

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 FEVRIER 2026

Membres présents : Mme VIGROUX-AUFORT Josiane, Mme VERBRUGGHE Isabelle, M. GARRÉ Gilles, Mme LEPEYTRE Chantal, M. PRADEAU Yves, Mme CHABROULLET Carole, Mme CLAVEYROLAS Sandrine, Mme LAMETHE Sonia, M. ADENIS Nicolas, M. BOUCHER Jean-Noël, M. CORBIN Nicolas.

Pouvoir : M. PIOFFRET Jean-Marc donne pouvoir à M. ADENIS Nicolas, Mme PATURAUD Amélie donne pouvoir à Mme VERBRUGGHE Isabelle.

Membre Excusé : M. DESLANDES Gilles

Secrétaire de séance : Mme VERBRUGGHE Isabelle

Quorum : 11 membres présents sur 14. Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance à 20h00.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner la secrétaire pour la durée de la séance du Conseil municipal. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Mme VERBRUGGHE Isabelle.

Madame La Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : « Vente de la voiture Mégane issue du legs ».

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, cet ajout.

► **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 JANVIER 2026 ;**

Madame La Maire met aux voix ce Procès-Verbal déjà envoyé au Conseil Municipal.
Le Procès-Verbal du 15 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **VENTE DE LA VOITURE MEGANE ISSUE DU LEGS**

Madame La Maire indique au Conseil Municipal que le garage des Oliviers à La Souterraine a fait une offre d'achat de la voiture Mégane issue du legs pour un montant de 1700 €.

Madame La Maire met aux voix cette proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **ACHAT BOIS AU VILLAGE DE MAS-FEVRIER A M ET MME LECUGY**

Madame la Maire indique au Conseil Municipal que Mme LECUGY vend une parcelle de bois pour un montant de 800€, les frais seront à la charge de l'acquéreur.

M. AUMENIER et M. JALLET ont fait une offre.

Mme LECUGY a fait un courrier à la Mairie précisant qu'elle souhaite vendre ces deux parcelles à la commune.

Madame La Maire met aux voix cet achat qui est voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **RESTAURANT COMMUNAL : RESILIATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ ACTUEL**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la gérante a choisi de changer de fournisseur de gaz. L'ancien contrat étant au nom de la Mairie, les frais d'enlèvement de la cuve d'un montant de 785 € HT environ sont à la charge de la commune.

Madame La Maire met aux voix cette résiliation de contrat ainsi que les frais afférents à ce changement de contrat, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES AO1/AO2 POUR 2026/2028**

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour le renouvellement de la convention de délégation de compétences AO1/AO2 pour 2026/2028.

Les 3 premières années la commune n'a rien réglé, les autres années 6 500€ soit 15%.

La commune a le choix entre :

- repartir sur la même convention et aux mêmes conditions (dont le paiement des 15 %) ou
- Choisir de ne pas adhérer à la même convention et, du coup, ne plus régler les 6500 €.

Une prise de contact a été faite auprès de leurs services pour avoir des précisions. Effectivement, dans cette hypothèse, la commune n'aura rien à payer, elle sera tout de même sollicitée pour la réalisation des circuits et cela ne changera rien à la quote-part demandée aux familles.

Madame La Maire met aux voix le non-renouvellement de convention, cette décision est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

► **DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FORMULEE PAR L'ASSOCIATION « AMICALE LAÏQUE »**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'une subvention exceptionnelle par l'Association Amicale Laïque.

Cette demande concerne la participation pour la mise en place d'un projet d'une chasse au trésor d'un coût de 1000€.

Madame La Maire propose une subvention de 150€ au minimum.

Monsieur Gilles Garré propose 200€ au minimum, d'autres valeurs sont proposées.

Après discussion, Madame La Maire met donc aux voix une subvention 250€, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **REVALORISATION DES INDEMNITES DES ELUS AU 01/01/2026**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la revalorisation des indemnités des élus au 01/01/2026.

Madame La Maire à titre personnel refuse cette revalorisation.

Après positionnement de chaque adjoint, notamment : M. Gilles Garré, Mme Isabelle Verbrugghe, Mme Chantal Lepeyre, M. Yves Pradeau, tous refusent cette revalorisation.

Il est décidé de laisser les taux appliqués en 2020.

Madame La Maire met aux voix cette non-revalorisation, celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

► **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA MISE EN CONFORMITE RGPD**

Madame La Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix du prestataire pour la mise en conformité avec la réglementation RGPD (voir tableau distribué à chaque élus) :

	Coût Investissement	Coût Fonctionnement
KOESIO	500.00€ ht	60.00€ ht/mois
AIM	1358.00€ ht	34.59€ ht/mois
REX ROTARY	4000.00€ ht	12.50€ ht/mois

Ces installations peuvent avoir une durée de vie comprise entre 7 et 10 ans.

Les coûts sur cette durée ont été estimés par Mme La Maire. Le document est annexé au procès-verbal.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

Après discussion, Madame La Maire met aux voix le choix du prestataire REX-ROTARY, cette décision est acceptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité	
VOTANTS : 13	POUVOIRS : 2
POUR : 13	ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Etang de La Vilatte :

Madame La Maire donne l'information au Conseil Municipal sur l'avancement des échanges avec les héritiers Binet.

Un état des lieux a été fait avec la DDT (M. Prunières).

Deux devis ont été demandés et transmis à la famille Binet pour l'étude conjointe (mairie pour route et famille Binet pour partie étang) qui doit être menée.

Une réunion avec la DDT et les élus (six conseillers qui se représentent aux prochaines élections municipales) est prévue le 24 février.

- Travaux à Maupertuis : Monsieur Bernard effectuera les travaux, la collectivité fournira les tuyaux.
- Un courrier de remerciement de l'association Patrimoine a été lu par Madame La Maire
- Madame La Maire donne une information sur le Gîte : celui-ci a rapporté plus de 6000 € pour 2025 à la collectivité.
- M. Yves Pradeau souhaite contacter la famille Binet pour faire de l'égavage au lagunage.
- M. Nicolas Corbin indique que les routes se dégradent au village de Sagnemoussouse. Il y a un problème de sécurité avec le bus qui se gare le long du stop route de La Sédelle.
- M. Nicolas Adenis indique qu'il y a un problème d'eau à la Route du Moulin Neuf.
- M. Jean-Noël Boucher indique que les enfants auraient reçu des tracts L214.

Madame La Maire va demander au Directeur.

Il indique également que le pont à Mazeirat a été buté.

- Mme Isabelle Verbrugghe fait un compte-rendu sur le problème d'huile de vidange répandue dans le ruisseau à l'ancien abattoir. M. Hervé Poulain va venir curer le fossé.

La Mairie attend des devis. Tous ces travaux vont entraîner des frais. Les procédures sont en cours.

M. Gilles Garré a déposé plainte à la gendarmerie. Les frais engendrés à cet incident seront facturés au pollueur.

La route au village de Souvelinges est catastrophique : les exploitants agricoles la dégradent et ne font aucun nettoyage

- Mme Carole Chabroullet indique qu'il y a un problème au village de la Rebeyrolle, toute la sécurité mise en place a été détruite.

Madame La Maire propose de faire un courrier.

Demande d'abribus à la Rebeyrolle et au Coud.

COMMUNE DE SAINT PRIEST LA FEUILLE

- Mot de Madame La Maire : elle remercie l'ensemble des élus pour leur investissement durant ce mandat et exprime le plaisir qu'elle a eu à travailler avec ce conseil.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h00

La Maire,
Josiane VIGROUX-AUFORT

La Secrétaire de séance
Isabelle VERBRUGGHE